

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Le 08 avril deux mille vingt-cinq à 11 heures le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (Seconde convocation suite à absence de quorum lors de la première réunion).

DELIBERATION N° 01-03

FINANCES : VOTE DU BUDGET 2025

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Présents :

Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Magali VALIORGUE.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Virginie CLAVE, Céline FOURNIER, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 02 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe LAMARQUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 08

Votants/Pour : 08

Abstention : 0



La Présidente rappelle à l'assemblée le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance dernière.

Elle propose de voter le budget primitif 2025 (budget principal et annexe).

LE COMITE SYNDICAL

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020, notamment son article 15 relatif au budget du Syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L 1612-4 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la délibération du comité syndical en date du 26 février 2025 ayant pour objet l'ouverture du débat d'orientation budgétaire,

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**

Article 1 :

D'adopter le budget principal 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 025 469,07 euros	1 025 469,07 euros
FONCTIONNEMENT	5 781 012,43 euros	5 781 012,43 euros

Article 2 :

D'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	72 553,24 euros	72 553,24 euros

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 040-254003304-20250408-08042025_01_03B-BF



Article 3 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mont-de-Marsan, le 08 avril 2025

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-